

PRESTATIONS INCLUSES	FORFAIT INITIAL 7.5 %HT	FORFAIT INTEGRAL 8.5 % HT
Mise en place du mandat de gestion	●	●
Vérification du respect des normes d'habitation et de décence du logement	●	●
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●
Délivrance des quittances, reçus, tenue de la comptabilité locataire	●	●
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée	●	●
Révision annuelle des loyers	●	●
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●
Décompte lors du départ du locataire	●	●
Gestion des provisions pour charges	●	●
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●
Possibilité de prélèvement sur le compte du locataire	●	●
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●
Recherche nouveau(x) locataire(s) après avoir avisé le mandant du départ de son locataire (selon barème de location en vigueur)	●	●
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●	●
Visite Conseil (pré-état des lieux de sortie)	●	●
Justification et régularisation des charges locatives d'après décompte du syndic et réajustement des provisions demandées au locataire	●	●

Souscription pour le compte du propriétaire (sur demande), tout contrat de maintenance (chauffe-eau, gaz/élec, wmc ...)	●	●
Réparation urgentes ou inférieures à 400 € HT avec devis si supérieur à 200 € HT	●	●
Gestion financière : règlement des factures de quelque nature que ce soit, sous réserve d'un compte propriétaire suffisamment approvisionné	●	●
Gestion précontentieuse : relance simple, lettre recommandée, mise en demeure, convocation du locataire débiteur	●	●
Vérification et règlement des appels de fonds trimestriels et des régularisations annuelles des charges de copropriété au syndic concerné	●	●
Accès extranet bailleur 24 h/24 h	●	●
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement de devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●
Mise hors gel du bien géré si besoin et sur demande (déplacement et présence sur site)	○	●
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●
Présence aux AG (taux horaires) - Présence jusqu'à 18 h	○	●
- Présence entre 18 h et 20 h	○	○
- Présence après 20 h	○	○
Gestion contentieuse : recouvrement amiable, commandement de payer, constitution du dossier complet à remettre à l'assurance	○	●
Assurance « Garantie des loyers »	○	○

Nous vous proposons également des prestations et services complémentaires de manière ponctuelle selon nos barèmes.

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

*La vacation : elle couvre le temps passé pour la prestation

ainsi que la durée du trajet (départ et retour à l'agence)